

Commune de
SANRY-LES-VIGY



Arrêté du Maire
Occupation du domaine public communal
à l'occasion de la fête de la Saint Jean le 1er juillet 2023 organisée par le
Foyer Rural de Sanry-lès-Vigy.

ARRETE N°45/2023 du 13 juin 2023

Le Maire de la Commune de SANRY-lès-VIGY,

- Vu** La demande en date du 5 juin 2023 de l'association Foyer Rural de Sanry-lès-Vigy en vue de l'organisation de la fête de la Saint Jean le 1er juillet 2023 ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211.1- L2212.2 et L2213.1 à L2213.6 ;
- Vu** La loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- Vu** La loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2 mars 1982 ;
- Considérant** Que dans l'intérêt général, il importe d'autoriser l'occupation du domaine public communal lors de la fête de la Saint Jean le 1^{er} juillet 2023 ;

ARRETE

- Article 1 :** A l'occasion de la fête de la Saint Jean, l'association Foyer Rural est autorisée à utiliser le terrain de foot et son local.
- Article 2 :** Cette autorisation est accordée le samedi 1^{er} juillet 2023 de 6 heures à 24 heures.
- Article 3 :** L'association organisatrice doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes en évitant un incendie sur le ban communal qui ferait suite au feu de la Saint Jean.
- Article 4 :** Le demandeur devra s'assurer du retrait de l'ensemble du matériel et du nettoyage complet de la zone concernée et des environs proches de celle-ci, au plus tard le lendemain de la manifestation à 12h00. Dans l'hypothèse où ceci ne serait pas fait, la Mairie se réserve le droit de faire appel à une société de prestation extérieure aux frais du demandeur.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :
- Article 5 :**
- Monsieur le Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE,
 - Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de ENNERY,
 - Au SDIS 57

Fait à Sanry-lès-Vigy, le 13 juin 2023

